

Règlement Valdo Rando

Présentation

Les Valdos Randos proposent un ensemble de randonnées pédestre et VTT qui se dérouleront le dimanche 11 juin 2023 au départ de la commune de Saint Bueil.

Les Valdo Randos sont organisées par le Sou des Ecoles de Saint Bueil – 38620.

Toute inscription aux randonnées des Valdo Randos implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de la charte du randonneur.

Parcours

Les Valdo Randos ne sont pas une compétition et ne donnent lieu à aucun classement. Différents parcours et difficultés sont proposés. Les participants s'engagent sous leur propre responsabilité sur le parcours de leur choix en considérant le niveau de difficulté (distance, dénivelé...) communiqué par l'organisation. Les participants doivent évoluer dans le cadre d'une gestion rationnelle de leurs possibilités et/ou de leur forme physique.

Les participants pourront choisir leur parcours à chaque intersection en tenant compte du chemin restant à parcourir et de leur forme physique.

Parcours VTT

Les parcours profil doux présentent **un dénivelé négatif supérieur au dénivelé positif**. Un acheminement routier avec des minibus sera assuré par l'organisation au départ de St Bueil jusqu'au Col des Milles Martyrs pour les participants et leur vélo. Le transport est inclus dans le montant de l'inscription.

Le parcours noir (profil doux) nécessite un bon niveau technique en descente.

Les parcours rouge et noir nécessitent un bon niveau physique et technique.

Les parcours vert et bleu présentent peu de difficultés techniques et sont accessible au plus grand nombre à partir de 12 ans (avec accompagnement obligatoire).

Chaque participant devra rester vigilant quant aux difficultés rencontrées et devra choisir les parcours en fonction de son niveau technique et physique. Il adoptera un comportement de prudence dans les passages délicats et adaptera son évolution en fonction des difficultés et de son niveau technique.

Parcours	Départ	Distance	Dénivelé	Ravitaillements
Vert profil doux	Col des Milles	9 km	+175m / -175m	1 ravitaillement km 6
Bleu profil doux	Col des Milles	16 km	+175m / -750m	1 ravitaillement km 6
Rouge profil doux	Col des Milles	22 km	+375m / -950m	1 ravitaillement km 13
Noir profil doux	Col des Milles	31 km	+600m / -1150m	2 ravitaillements km 12 km 22
Rouge	St Bueil	36 km	1000m + / -1000m	2 ravitaillements km 14 km 26
Noir	St Bueil	44 km	1250m + / -1250m	3 ravitaillements km 14 km 26 km 35

Parcours pédestre

Les parcours rouge et noir nécessitent un bon niveau physique et technique.

Le parcours bleu d'une distance équivalente au parcours vert présente néanmoins un dénivelé et des passages techniques plus importants.

Le parcours vert ne présente pas de difficultés techniques et est accessible au plus grand nombre.

Chaque participant devra rester vigilant quant aux difficultés rencontrées et devra choisir les parcours en fonction de son niveau technique et physique. Il adoptera un comportement de prudence dans les passages délicats et adaptera son évolution en fonction des difficultés et de son niveau technique.

Parcours	Distance	Dénivelé	Ravitaillements
Vert	4 km	100m +	Pas de ravitaillement
Bleu	7.5 km	250m +	1 ravitaillements km 4.5
Rouge	10.5 km	350m +	2 ravitaillements km 4.5 km 8
Noir	13.5 km	450m +	2 ravitaillements km 7 km 10.5

Chaque participant s'engage à suivre le fléchage mis en place par l'organisation et le maintenir en place.

Horaires de départ :

Les départs sont libres, individuels ou en groupe selon les horaires définis par l'organisation.

VTT	Horaires de départ
Parcours rouge et noir départ St Bueil	7h30 à 10h
Parcours vert, bleu, rouge, noir (profil doux départ Col des Milles)	7h30 à 11h

Pédestre	
Parcours vert, bleu	8h00 à 12h
Parcours rouge et noir	8h00 à 11h

Feuille de route :

Une feuille de route sera remise à l'ensemble des participants avec les N° d'urgence et le N° de l'organisation. Chaque participant devra se signaler à chaque ravitaillement et à l'arrivée en présentant sa feuille de route. En cas d'abandon, le participant s'engage à signaler son retrait au comité d'organisation via le N° indiqué sur sa feuille de route ou dans l'aire d'arrivée.

La feuille de route indique les principaux lieux de passage pour aider les participants à se repérer en cas d'égarement. Un plan des parcours sera affiché au départ et à chaque ravitaillement.

Conditions de participation

Les Valdo Randos sont ouvertes à tous pour les parcours pédestres vert et bleu, à partir 8 ans pour les parcours pédestres rouge et noir, à partir de 10 ans pour les parcours vert et bleu VTT et 14 ans pour les autres parcours. Toute personne mineure doit être accompagnée d'un adulte.

Inscriptions

Les inscriptions se font en pré-inscription sur le site www.valdorando.fr jusqu'au samedi 10 juin à 12h et sur place avec majoration de 1€ à partir de 7h15 le 11 juin 2023.

Droits d'inscription

Parcours pédestre :

Gratuit en dessous de 5 ans

Parcours vert : 2€

Parcours bleu, rouge et noir : 5€

Parcours VTT :

Parcours vert, bleu, rouge, noir départ Col des Miles : 9€ (transport point de départ inclus)

Parcours rouge et noir : 7€

Majoration de 1€ sur les tarifs ci-dessus pour une inscription le jour même.

Cette somme inclut l'accès aux parcours balisés et aux ravitaillements.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Seule une annulation de la manifestation du fait de l'organisateur vaudra remboursement des engagements. L'organisation se laisse le droit de retenir jusqu'à 30% des droits d'inscriptions pour couvrir ses frais fixes.

Equipements

Port du casque obligatoire tout au long du parcours pour le VTT. Matériel de premier dépannage conseillé (pas d'assistance technique sur les parcours VTT).

Vêtement et chaussures adaptés à la pratique de la randonnée en moyenne montagne.

Comportement

Le respect du code de la route par les participants est obligatoire sur les portions ouvertes à la circulation.

Pour préserver la pérennité des milieux naturels traversés, les participants s'engagent à ne jeter aucun déchet sur le parcours. Des zones de propreté sont mises en place par l'organisation au niveau des ravitaillements.

Pour leur sécurité, les participants devront se conformer aux consignes données par l'organisation via le personnel et les bénévoles présents sur le terrain.

Les participants s'engagent à respecter la charte du randonneur des Valdos Randos.

Changements / annulation

En cas de force majeure, d'évènement climatique ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler la manifestation.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption ou d'annulation le jour même de la manifestation sur décision de l'organisation pour quelque cause que ce soit.

En cas d'annulation prononcée du fait de l'organisateur avant le jour de la manifestation, il sera procédé au remboursement des inscriptions. L'organisation se laisse le droit de retenir jusqu'à 30% des droits d'inscriptions pour couvrir ses frais fixes.

Responsabilité – Assurance

Chaque participant aux randonnées déclare être apte à la pratique du VTT ou de la randonnée pédestre.

Il y participe sous sa propre responsabilité et doit être couvert par une assurance personnelle.

Aucune assurance individuelle participant n'est incluse dans l'inscription. L'organisateur décline toute responsabilité cas d'accident ou de chute.

En cas d'accident, les frais de secours ne seront pas pris en charge par l'organisation des Valdos Randos.

Le participant doit s'assurer (secours, rapatriement) qu'il est bien couvert de façon individuelle.

Chaque participant doit être couvert au titre d'une assurance personnelle responsabilité civile.

L'organisation recommande à chaque participant de faire établir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée en montagne ou la pratique du VTT de moins de 6 mois.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipements individuels des participants.

L'organisation ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable.

L'organisation contracte une assurance Responsabilité Civile Organisateur. On entend par assuré, l'organisateur ainsi que les personnes prêtant bénévolement leur concours à l'organisation, et qui ont la qualité de tiers, lorsqu'elles ne remplissent pas les conditions leur permettant de bénéficier de la législation sur les accidents du travail. Cette assurance couvre également les accidents provoqués par les participants à l'encontre des spectateurs.

Droit à l'image :

Les participants autorisent l'organisateur, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur son site internet et ses supports de promotion des photos ou vidéos sur lesquelles ils figurent lors de la manifestation.

Fait à St Bueil
Le 28/03/23